

l'Europe sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, et il se prépare en vue de la dernière séance de négociation de l'accord mondial prévue avant la fin de l'année. Le Canada appuie l'élimination de la production ou de l'utilisation des dix POP produits intentionnellement et la réduction des émissions de POP dérivés des procédés industriels, dans la mesure du possible. À la dernière séance de négociation en vue de l'accord mondial, le Canada a annoncé qu'il était disposé à offrir 20 millions de dollars canadiens pour renforcer la capacité des pays en développement et des économies en transition qui, autrement, seraient incapables de s'acquitter des engagements pris lors de la nouvelle Convention.

### *L'eau dans le monde*

Les inquiétudes croissantes relatives à la disponibilité et à la qualité de l'eau potable dans de nombreuses régions du monde devraient faire de l'eau un enjeu important dans les années à venir, et la possibilité de crises et de conflits liés à des ressources limitées est bien réelle. L'expérience et les compétences du Canada dans le domaine de la gestion des eaux frontalières comptent parmi les principales contributions que le Canada peut apporter aux délibérations internationales actuelles sur cette question.

### *Océans*

Le Canada reconnaît que, dans le domaine de la gestion des océans – l'un des plus grands biens communs – chaque nation doit agir de manière responsable. Le Canada a fait de grands pas pour adopter des mécanismes nationaux de gestion intégrée de l'environnement marin. Le plus important d'entre eux est l'élaboration et l'adoption de la *Loi sur les océans* (1997), la première loi consolidée du genre au monde. Le Canada a appuyé une série d'initiatives convenues au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI) afin de limiter la pollution des océans par les navires. Il a également signé la *Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets* (Convention de Londres sur l'immersion des déchets) et le *Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les sources terrestres de pollution* (1995). Le Canada a ratifié récemment le Protocole de 1996 de la Convention de Londres et encourage les autres pays à le faire eux aussi.

Le processus consultatif officieux des Nations unies sur les océans, dont il a été question à la rubrique sur la pêche ci-dessus, a le vaste mandat de l'Assemblée générale des Nations unies d'établir un processus consultatif officieux ouvert à tous, comportant une réunion annuelle et l'examen de la coordination et de la coopération intergouvernementales et inter-institutionnelles. Le Canada tentera d'améliorer l'efficacité du système des Nations unies relatif aux affaires océaniques et de contribuer au consensus sur des suggestions à soumettre à l'examen de l'Assemblée générale sous le thème des Nations unies « Océans et mers ». Le Canada considère ce processus consultatif comme une étape encourageante pour lutter contre l'approche fragmentée et étroite qui a caractérisé la gestion internationale des océans par le passé. Le Canada encouragera une collaboration accrue entre les programmes des Nations unies relatifs aux océans, en s'efforçant d'obtenir une plus grande participation des groupes non gouvernementaux à la solution des problèmes connexes.